
26 septembre 1933.

J'ai, sans tarder, ouvert une enquête . M. Levalleye m'a fait un rapport. M. Demeter et le brigadier m'ont dit que le surveillant Bourgeois avait remarqué que le tableau souffrait déjà depuis 15 jours. Je suis allé voir le tableau et ai remarqué qu'il ne s'agissait aucunement d'un acte de malveillance tel qu'on l'avait soupçonné. La toile était mal tendue. Elle a pesé de tout son poids sur la partie inférieure où il y avait deux grandes soufflettes; une de ces soufflettes, se produisant sur une partie mastiquée, a éclaté et des parcelles de couleurs ont sauté.

J'ai fait dépendre le tableau et aujourd'hui-même, M. Van der Veken a, à ma demande, remastiqué la partie endommagée. Après retouches, le tableau a été remis en place; il n'a pas été possible de tendre de nouveau: le châssis ne porte pas de clef. Ce sera un travail à exécuter ultérieurement.

L. v. P.

Le brigadier du musée d'art ancien est venu me trouver ce jour à 10 h. 30 pour me mettre au courant d'un dégat survenu au Couronnement de la Vierge de Rubens.

Le tableau porte, en effet, en sa partie inférieure, coin de droite, une brisure assez forte provoquée sans doute par un coup de corde.

Quelle heure?

Le brigadier fit une tournée d'inspection, samedi soir, midi, dans cette salle; il n'y constata aucun dégat.

Le surveillant Bourgeois, chargé de la surveillance de cette salle, déclare que ce dégat est vieux de sept semaines. Cette déclaration est pour le moins bizarre: si cet agent avait constaté le meurtre depuis sept semaines, son devoir était de mettre le brigadier au

quand?

courant. D'autre part, les surveillants ayant l'ordre de l'agent Bourgeois dans la surveillance de cette salle Rubens, déclarent tous que le tableau en question était indemne; parmi ces surveillants, il y a l'agent Borne qui est employé dans la manière de s'acquies de ses fonctions (il fit 243 tours d'inspection par jour dans les salles confiées à ses soins).

Il semble donc bien que le coup porté au tableau a dû s'accomplir pendant la journée du dimanche 24 septembre.

En attendant votre décision au sujet des réparations à faire subir au tableau, le brigadier, d'accord avec moi, a donné l'ordre au surveillant Meunier de veiller particulièrement sur le tableau et de défendre de s'en approcher jusqu'à ce qu'aucune parcelle de couleur ne soit enlevée. Paris le 25-9-33

25/9/33

Dero-Becker au Autoris de copier des Rubens.

MINISTERE
DE
L'INTERIEUR.

et le sieur royal de tableaux.
SECRETARIAT GENERAL.

N°

DOSSIER relatif à l'autorisation accordée
à M^r. De Pro-Breker, de pouvoir faire
copier trois tableaux de Rubens, pour M^r.
De Man de Lennik.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
		<p>D 5196.</p> <p>Jan-1872</p>

Bierban le 13 Avril 1844.

Monsieur

Je suis enchanté de l'idée que vous m'avez donnée pour
les tableaux à exposer pour l'église d'Hevillers, veuillez
je vous prie demander à ces Messieurs composant la
Commission du musée de Bruxelles s'ils ne voudraient
pas permettre de copier trois tableaux de Rubens,
ils me rendraient un grand service et contribueraient par
leur complaisance à enrichir et embellir notre église bien
jeune. ayez la complaisance d'activer au tant que possible
les dessins pour l'autel et les vitraux dans quelques jours
j'irai voir et nous parlerai de tout cela.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération,
E. Demandé Reunick

Monsieur Dewecker
Montagne de la cour n. 14
le 12. 4. 40. Bruxelles

Bruxelles 16 avril 1840.

Séance du
17 mai 1840

à Messieurs Les membres composant la commission
du Musée de Bruxelles.

Messieurs!

La demande que j'ai l'honneur de vous
adresser, est relative à trois tableaux de Rubens
que M. de Lennuys demanderait
faire copier pour en décorer l'Eglise d'Heilleux.
Ces copies devant être d'une grande dimension
je vous demande Messieurs de me les
faire faire de la grandeur des originaux,
les tableaux sont, Le sacrifice des Meuses,
Le Christ au tombeau, Le serrouement de la Vierge.
Lorsque ces tableaux seront terminés la commission
pourra à nouveau le droit d'y apposer son sceau
et M. de Lennuys lui enverra une déclaration
comme quoi ces tableaux ont été copiés au
Musée de Bruxelles telle année &c. &c.

Dans l'espérance que vous accueillerez ma demande
j'ai l'honneur de vous saluer.

W. de Lennuys

a Messieurs
M. Les Membres Composant
la Commission du Moulin de
Brosselles

Paris, le 11 Mai 1846

Monsieur,

La Commission administrative du
Musée des tableaux de la Ville, s'étant
réunie le 1.^{er} de ce mois, m'a
chargé de vous faire connaître en
réponse à votre lettre du 16 avril
dernier, que ^{conformément} à la demande de
M^{rs} le Baron de Mau de Sennest,
de vous autoriser à faire passer des
copies (grandes de originaux) de trois
tableaux de P. Rubens dont vous
demandez l'indication en votre susdite
lettre, pour ces copies être placées aux
Églises d'Heritiers, mais avant de les
faire commuer, vous êtes invité, Monsieur,
à présenter l'Article qui est annexé à
l'ouvrage avec M^{rs} Nator au Sige
des musées qui doivent être présentés
au Musée à raison du traité auquel
il va s'y lier

expédier

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance
de ma parfaite considération

Le Secrétaire de la Commission

Monsieur de Ro Becker, Montagne
de la Cour

Monsieur

Au nom de la Commission administra-
tive du Musée des tableaux de la Ville,
j'ai l'honneur de vous informer que, dis-
posant en substance du 1.^{er} de ce mois sur
l'objet de votre lettre du 20 avril dernier

M^{rs}
Monsieur de Ro Becker

elle a resolu a l'unanimité, J. recoment
à l'acquisition de Volat tableaux peints
par De Keyser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance
de ma parfaite considération.

Le Secrétaire de la Commission.